

## CHEQUES VACANCES 2026

Le C.O.S. vous propose de vous inscrire aux chèques vacances pour une valeur de 150 euros par adhérent et par an, selon les critères ci-dessous :

### **CONDITION D'ATTRIBUTION :**

La cotisation C.O.S. doit être payée par chaque adhérent

L'adhérent doit être présent en Mairie jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de l'année qui suit

Le quotient familial devra être à jour

### **CRITERE D'ATTRIBUTION : Revenu disponible mensuel**

Revenu disponible	Participation de l'adhérent	Prélèvement mensuel 5 mois	Participation du C.O.S.		Montant total Chèques vacances
	%	Montant	Montant	%	Montant
0	50%	75,00€	15,00 €	50%	75,00€
1	55%	82,50€	16,50 €	45%	67,50€
2	60%	90,00€	18,00 €	40%	60,00€
3	65%	97,50€	19,50 €	35%	52,50€
4	70 %	105,00€	21,00 €	30%	45,00€
5	80 %	120,00 €	24,00 €	20%	30,00€
6	85 %	127,50 €	25,50 €	15%	22,50€
7	90 %	135,00 €	27,00 €	10%	15,00€
8	95 %	142,50 €	28,50 €	5%	7,50€

### **SYSTEME : Epargne**

Le montant de votre participation sera prélevé pendant 5 mois par prélèvement sur votre compte bancaire du mois de janvier au mois de mai, en tout début de chaque mois (**en cas de deux rejets de prélèvement**, votre inscription sera annulée).

Les chéquiers seront distribués dans la deuxième quinzaine de juin

**La provision budgétaire maximum est de 10 000€. L'inscription sera clôturée quand la provision sera atteinte et avant le 28 novembre**

Le Conseil d'Administration du C.O.S.

### **INSCRIPTIONS AU BUREAU DU COS** **jusqu'au 28 novembre**

### **DOCUMENTS OBLIGATOIRES**

**Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (la première page)**

**Relevé d'identité bancaire (s'il a changé)**

**Fiche d'adhésion dûment remplie**

**Cette fiche de renseignement nous permet de mettre à jour le fichier adhérents**